

Association : AF3V

Siège : 10, rue de la fontaine des Arènes 60300 Senlis

Déclarée en Préfecture sous le n° : W313002690

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE du samedi 23 mars 2013.

Le vingt-trois mars de l'an deux mille treize à neuf heures, les membres de l'association AF3V se sont réunis en Assemblée Extraordinaire à PARIS, École Sainte Catherine – 13, rue des Bernardins – sur convocation du Conseil d'Administration.

M. Eric Brouwer préside la séance en sa qualité de Président.

Il rappelle aux membres que l'ordre du jour est le suivant :

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- Modification des statuts de l'AF3V

Le Président présente aux membres de l'association le projet de modification des Statuts conformément aux dispositions statutaires et rappelle que le texte des résolutions proposées à l'assemblée a été envoyé aux membres plus de trois semaines avant la date de tenue de la présente assemblée.

La discussion s'engage entre les membres et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix la résolution suivante.

RESOLUTION

L'assemblée, après avoir pris connaissance des modifications aux Statuts proposées par le Conseil d'Administration, approuve celles-ci. Les articles 1, 2, 5, 9, 12, 13, 14 des Statuts sont modifiés en conséquence.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité. [Voir les statuts.](#)

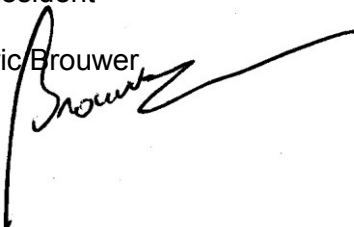
Sont présents ou représentés 75 membres actifs de l'association sur un total de 296 membres actifs décomptés au jour de l'assemblée.

Le Président constate en conséquence que selon l'article 13, l'assemblée générale a pu valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise pour le point évoqué dans l'ordre du jour adressé aux adhérents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le président et le secrétaire.

Le Président

M. Eric Brouwer



Le Secrétaire

